

C'est cruel et mesquin de la part du ministre de l'Agriculture de relever ainsi le taux d'intérêt des prêts de cette société alors que des milliers de familles agricoles risquent de perdre leur exploitation. Je demande donc au gouvernement d'intervenir, d'assainir les assises financières de la Société du Crédit agricole pour qu'elle puisse aider ces familles à continuer d'exploiter leurs terres.

* * *

LA COMMISSION NATIONALE DES LIBÉRATIONS CONDITIONNELLES

LE RAPPORT SUR LA LIBÉRATION CONDITIONNELLE DE DÉTENUS CONDAMNÉS POUR MEURTRE

M. Jim Jepson (London-Est): Monsieur le Président, si l'on en croit une étude de la Commission nationale des libérations conditionnelles, depuis 12 ans, 100 personnes auraient été tuées par des détenus profitant d'une libération conditionnelle ou placés sous surveillance obligatoire. Entre 1975 et 1976, 473 libérations conditionnelles ont été accordées à des meurtriers. En fait, le nombre de meurtriers visés était de 457, car croyez-le ou non, 15 d'entre eux ont été libérés à deux ou trois reprises.

Depuis 12 ans toujours, 130 détenus libérés sous surveillance obligatoire ou en libération conditionnelle ont été réincarcérés avant la fin de leur période de surveillance, car ils avaient tué à nouveau; 90 avaient commis un meurtre et 40 étaient accusés d'homicide. Il est difficile de croire qu'on puisse faire preuve d'autant de laxisme à l'endroit de gens qui tuent.

Il est plus que temps que les sentences de prison à vie de 25 ans soient purgées jusqu'au bout et non pendant dix ou 15 ans comme à l'heure actuelle, alors que les intéressés peuvent être relâchés pour bonne conduite et profiter de libérations conditionnelles. Je le répète, il est temps de mettre l'accent sur la protection et les droits de la population en général plutôt que sur les droits de ceux qui n'hésitent pas à enlever la vie à des innocents.

* * *

● (1415)

LE FONDS DE DIVERSIFICATION ÉCONOMIQUE DE L'OUEST

LES CRITÈRES DE SÉLECTION DES PROJETS

M. Ray Skelly (Comox—Powell River): Monsieur le Président, je voudrais faire part de mes observations au gouvernement au sujet du Fonds de diversification économique de l'Ouest. En vertu de ce programme, il est urgent d'accorder un traitement équitable non seulement aux grandes villes, mais aussi aux collectivités à industrie unique de l'ouest du Canada, qui ont désespérément besoin d'aide.

Les gestionnaires du Fonds ne devraient pas utiliser le budget de 1,2 milliard de dollars dont ils disposent uniquement pour mettre de l'avant certains programmes dans l'Ouest. Ils devraient également user de leur influence auprès d'autres ministères fédéraux pour les convaincre d'accorder davantage d'attention à l'Ouest et plus particulièrement aux collectivités à industrie unique. Ils devraient encourager ces ministères à

Article 21 du Règlement

supprimer des critères discriminatoires et préjudiciables comme la récupération des coûts lors de l'étude de projets fédéraux d'envergure. Un grand nombre de ces collectivités ne sont pas en mesure de satisfaire à ce critère, mais elles ont besoin d'une infrastructure fédérale pour attirer d'autres entreprises, dans un effort de diversification.

Je songe à des collectivités comme Tahsis, qui a besoin d'une route pour contrebalancer les effets néfastes de la fermeture d'une scierie; à Port Hardy, qui a besoin d'une jetée relevant du gouvernement fédéral pour contrer les répercussions considérables de la fermeture d'une mine; à Bella Bella, collectivité autochtone qui a besoin d'une aire de chargement amovible pour le traversier afin de réduire le coût élevé de la vie que subissent ses habitants.

Grâce à l'influence de ses gestionnaires, ce fonds peut rendre de grands services à l'ouest du Canada et aux collectivités à industrie unique. Nous espérons que le gouvernement et le ministre le comprendront et qu'ils agiront en conséquence.

* * *

LES RESSOURCES NATURELLES

L'ACCORD SUR L'UTILISATION DES EAUX DE LA RIVIÈRE NECHAKO

M. Ross Belsher (Fraser Valley-Est): Monsieur le Président, le ministre des Pêches et des Océans (M. Siddon) a annoncé hier à Vancouver un règlement hors-cours du litige qui traînait en longueur au sujet de l'utilisation par l'Alcan des eaux de la rivière Nechako dans le centre-nord de la Colombie-Britannique.

Il est très agréable d'apprendre que le ministre, la province de Colombie-Britannique et l'Alcan ont pu en venir à une entente qui constitue une solution intelligente et respectueuse de l'environnement à un litige pénible qui semblait sans issue. Ce règlement aboutira à la conservation et la protection du stock de poissons du bassin de la Nechako, tout en permettant à l'Alcan de mettre en valeur le potentiel hydro-électrique du cours d'eau.

Le bassin limitrophe des rivières Nanika et Morice qui se jettent dans la Skeena sera protégé à perpétuité entre tout projet de barrage et de dérivation par l'Alcan.

Encore une fois, cela montre que lorsque les autorités gouvernementales, les représentants de l'industrie et nos spécialistes des pêches cherchent ensemble la solution d'un problème, nous n'avons pas besoin de nous infliger une longue chicane devant les tribunaux.

Mes félicitations à toutes les parties en cause.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA DÉCLARATION ATTRIBUÉE À UN SÉNATEUR AMÉRICAIN

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, nous savons tous que le premier ministre (M. Mulroney) est un bon ami du président des États-Unis, Ronald Reagan, et d'autres républicains haut placés.